



Spatule Brosshygien 70 mm - rouge

Ref. : G020180



Plus produit

Gamme Brosshygien : produits stérilisables jusqu'à +140 °C, résistance au froid jusqu'à -80 °C, résistance aux produits chimiques, aux détergents agressifs et aux désinfectants.

Caractéristiques produit

Hauteur	20 mm
Largeur	70 mm
Longueur	205 mm
Matière	PP
Couleur	Rouge
Poids	0.050 kg
Code EAN	3573678676190
Code douanier	39269097

Données logistiques

Nombre de pièces par sous conditionnement	100
Poids sous conditionnement	4,5 kg
Longueur sous conditionnement	360 mm
Largueur sous conditionnement	245 mm
Hauteur sous conditionnement	310 mm
Longueur palette	800 mm
Largeur palette	1200 mm
Hauteur palette	2138 mm

Toutes les Informations techniques sur les températures d'utilisation sont données à titre indicatif pour les produits concernés. Les utilisations des produits GILAC restent sous la responsabilité des utilisateurs.

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX & OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

Je soussigné Monsieur : **JACQUES ROUGEMONT**
GILAC
751, rue de la Mode 01580 IZERNORE

Agissant en qualité de : **Responsable qualité**

Déclare que nos produits dont les références sont dans le tableau ci-dessous :

REFERENCE	DESIGNATION	REFERENCE	DESIGNATION
G020060	BROSSE BROSSHYGIEN CUTER	G020260	BROS. BROSSHYG. PAPILLON BLC
G020070	PINCEAUX 30MM PBT SOUPLE BLC	G020270	BROS. BROSSHYG. PAPILLON BLE
G020090	FROTTOIR BROSSHYGIEN 31CM BLC	G020280	BROS. BROSSHYG. PAPILLON RGE
G020100	FROTTOIR BROSSHYGIEN 31CM BLE	G020290	BROSSE MANCHE BLANC 45CM
G020110	FROTTOIR BROSSHYGIEN 31CM RGE	G020310	BROSSE MANCHE BLEU 45CM
G020120	FROTTOIR 31CM BLC MI-DUR	G020320	BROSSE MANCHE ROUGE 45CM
G020130	FROTTOIR 31CM BLE MI-DUR	G020330	BALAI 38CM BLC FIBRE MI-DURE
G020140	FROTTOIR 31CM RGE MI-DUR	G020340	BALAI 38CM BLE FIBRE MI-DURE
G020150	MANCHE BROSSHYG BLC ALU 1.40M	G020350	BALAI 38CM RGE FIBRE MI-DURE
G020160	MANCHE BROSSHYG BLE ALU 1.40M	G020370	BALAI 38CM BLE FIBRE SOUPLE
G020170	MANCHE BROSSHYG RGE ALU 1.40M	G020380	BALAI 38CM BLC FIBRE SOUPLE
G020180	SPATULE BROSSHYGIEN RGE 70MM	G020390	BALAI 38CM RGE FIBRE SOUPLE
G020190	RACLETTE 25CM PLAN TRAVAIL BLC	G020410	RACLETTE SOL 50CM BLC
G020210	RACLETTE 25CM PLAN TRAVAIL BLE	G020420	RACLETTE SOL 50CM BLE
G020220	RACLETTE 25CM PLAN TRAVAIL RGE	G020430	RACLETTE SOL 50CM RGE
G020230	RACLETTE MONOBLOC 50CM BLC		
G020240	RACLETTE MONOBLOC 50CM BLE		
G020250	RACLETTE MONOBLOC 50CM RGE		

Sont conformes à la Charte de la Brosserie d'Hygiène Professionnelle de la FFB,

Ils sont conformes aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir :

- le règlement européen 1935/2004 du 27/10/2004.
- le règlement européen 2023/2006 du 22/12/2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Décret n° 2007-766 du 10 mai 2007 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (J.O. du 11 mai 2007) modifié par le Décret n° 2008-1469 du 30 décembre 2008 (J.O 31 décembre 2008, texte 74 sur 272).

- le règlement européen n°10/2011 du 14/01/2011 avec les mises à jour, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Nos produits référencés ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, sont aptes au contact de tous les types d'aliments.

Nos produits ne comportent pas de Bisphénol A conformément à la législation Française Loi 2012-1442 du 27/12/2012.

Ils ne contiennent pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High Concern ») inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation, et avec une concentration aux limites définies (mise à jour du 15 Janvier 2018 répertoriant 181 substances).

En toute hypothèse :

- o La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation de nos produits, telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- o En cas de changement du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas de modification des conditions d'utilisation de nos produits, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des déclarations des fournisseurs de matières premières (composant le matériau objet de la déclaration)

Il est rappelé que, conformément à la Charte d'engagement des industries alimentaires et des industries, des filières de l'emballage, les entreprises membres des organisations professionnelles signataires de la Charte s'engagent à communiquer aux partenaires concernés, en cas de nécessité, l'ensemble des éléments ayant servi de base à l'établissement et à la délivrance de la déclaration de conformité, hors le cas où des éléments seraient couverts par le secret d'une enquête diligentée par la DGCCRF ou par les autorités de contrôle.

Cette déclaration est validée pour une durée de 3 ans. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Fait à Izernore, le 09 Février 2018,

Cachet de la société :

GILAC - Etablissement principal

751, rue de la Mode

01580 IZERNORE

Tél. 04 74 73 22 00

gilac@gilac.com

Siren 797 458 007

TVA FR 80 797 458 007